

**Compte-rendu de la visite du Comité d'usagers des Buttes du Parisis,
organisé par l'Agence des espaces verts le 16 juin 2018**

Rendez-vous à l'angle du chemin des Cotillons et du chemin des Regards, à Franconville.

Etaient présents :

Agents de l'AEV :

- Dominique Galup, responsable du Territoire Nord-ouest (SAG)
- Claire Nowak, responsable de la mission gestion (SAG)
- Auswald Martin, technicien des espaces naturels en charge des Buttes du Parisis (SAG) et son futur remplaçant Clément Bleuzé
- Nicolas Rodriguez, chargé de mission du Service prospective territoriale (SPT), pour le département du Val d'Oise
- Anaïs Mohamed, stagiaire à la mission Aménagement Usagers et partenaires :
- habitants des communes de Cormeilles-en-Parisis, Montigny-les-Cormeilles, Franconville, Sannois et Argenteuil
- associations : Association de défense de la Butte du Parisis –AIDBP, Val d'Oise Environnement (VOE), Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Climax (Sannois), Jardins ouvriers de Sannois, Association des jardins potagers de Franconville.

Ordre du jour :

Visite sur site, avec exemples d'interventions de l'AEV sur les Buttes du Parisis en matière d'acquisition, d'aménagement et de gestion.

Etapes du parcours : parcelles mises à disposition d'associations de jardins rue des Cotillons et mare des Rivals, Belvédère des Rivals et arbres à livres, parcelles forestières 9 (coupes de cloisonnement prévues) et 10 (plantée en novembre 2017), chemin des Crêtes.

Début de la visite : 09h45

Au fil de la visite, plusieurs sujets ont été partagés avec les usagers :

- Les missions de l'AEV, son contexte d'intervention sur les Buttes
- - La mise à disposition de cet espace naturel, dans le cadre de conventions.
- - La suite de l'aménagement de la Butte des Châtaigniers :
- - La suite de l'aménagement de la Butte des Châtaigniers
- - Les aménagements réalisés pour l'accueil du public
- - L'entretien
- - La surveillance
- - La gestion forestière, la certification FSC, les interventions pour préserver la biodiversité

- Les missions de l'AEV, son contexte d'intervention sur les Buttes (rappel des objectifs du Schéma directeur d'Île-de-France avec préservation de la Ceinture verte, création du PRIF* en 1983, modes d'intervention et principaux enjeux, carte des buttes et chiffres-clefs, 621 ha dont un peu plus de 350 ha acquis ; le rôle essentiel de l'AEV en tant qu'opérateur foncier pour la préservation de ce patrimoine naturel).

Il est précisé que toutes les zones d'espace naturel (prairies, bois) des buttes ne font pas toutes parties du PRIF des Buttes du Parisis ; certaines appartiennent à des propriétaires privés ou d'autres propriétaires publics (par exemple le parc départemental Parc Schlumberger).

La rétrocession de terrains à l'AEV par Placo Plâtres et leur ouverture au public, au fur et à mesure de l'exploitation, est également évoquée, ainsi que l'obligation, pour l'exploitant, de réhabiliter ces terrains conformément à l'arrêté préfectoral. La réhabilitation de l'exploitation à ciel ouvert et donc le comblement total est prévue pour 2040-2050..

- La mise à disposition de cet espace naturel, dans le cadre de conventions.

On rappelle aussi les conventions de mise à disposition souvent pérennes avec l'objectif que les habitants des communes limitrophes des Buttes du Parisis s'approprient le site. Sont cités les exemples : des jardins mis à disposition d'associations sur les Cotillons (Franconville) ou sur la Butte de Sannois, la mise à disposition de placettes à l'intention de particuliers, de vignes à Sannois.

L'AEV rappelle aussi que les Buttes du Parisis sont mises à disposition pour l'organisation d'évènements ponctuels (évènements sportifs par exemple). L'évènement « Air'genteuil », organisé par la commune d'Argenteuil ce dimanche 17 juin est un exemple de convention de mise à disposition.

- La suite de l'aménagement de la Butte des Châtaigniers : démarrage, au mois de septembre, des travaux d'aménagement du Belvédère.

- Les aménagements réalisés pour l'accueil du public

Le chemin des crêtes est traversé. Aménagé en 2014-2015 sur les hauteurs des Buttes du Parisis, il offre, entre les arbres, un panorama unique sur le nord-est parisien : forêt de Montmorency, plaine maraîchère du Plessis-Bouchard, bois régional de Boissy...

L'AEV rappelle que ce chemin est accessible aux personnes avec poussettes et personnes à mobilité réduite, grâce à la reprise des pentes (radoucies). Il rejoint une boucle de promenade de 10 km environ, sillonnant l'ensemble des buttes et dont l'accès sera bientôt facilité par la création d'un passage piéton sur la route départementale D22.

L'emprise du chemin des crêtes passe aussi sur des espaces auparavant fermés au public (ex, ancien site Thomson, dont la clôture a été repoussée pour laisser passer le chemin).

Le Belvédère des Rivals (ancien terrain de tennis désaffecté) est visité . Il offre également un panorama unique sur les environs des Buttes du Parisis. L'AEV explique comment le site est désormais valorisé, avec l'installation, récente, de deux « arbres à livres », façonnés en interne par des agents de l'AEV. L'installation, soutenue par la Communauté d'agglomération Val Parisis, s'inspire des boîtes à livres, dans lesquelles chacun est libre de prendre et déposer des ouvrages. L'objectif est de fédérer les habitants autour de ce projet.

- **L'entretien** (entretien des espaces verts, propreté, abattages et élagages de sécurité)

A proximité des vergers des Cotillons, l'AEV explicite la pratique de la gestion différenciée généralisée sur tous les espaces naturels régionaux. Une prairie s'y développe, du début du printemps à la fin de l'été, avec une fauche à l'automne, juste pour que les ligneux ne s'y développent pas. L'objectif est de protéger et de favoriser la biodiversité floristique et faunistique (en particulier les insectes). Sur d'autres espaces, à usage du public, des broyages vont être réalisés, par exemple en bordure des chemins ou sur des placettes permettant aux promeneurs de s'installer pour pique-niquer.

En complément de ces bonnes pratiques, l'AEV précise aussi que les entreprises chargées de l'entretien des espaces utilisent du matériel respectueux de l'environnement, par exemple du matériel électrique plutôt que thermique (moins polluant, moins bruyant).

Enfin, l'AEV rappelle que l'entretien qu'elle réalise sur l'ensemble des propriétés régionales n'utilise aucun produit phytosanitaire, pratique mise en place depuis 10 ans. Même logique sur les terrains mis à disposition pour la pratique du jardinage : les jardiniers doivent s'engager à n'utiliser aucun produit phytosanitaire pour cultiver.

- **La surveillance.** L'intérêt de la présence de la brigade équestre, son rôle en matière de dialogue et de prévention est rappelé. L'AEV rappelle qu'elle ne dispose pas de pouvoir de police. Le soutien de la brigade équestre de la Police nationale de Cormeilles et celui de la brigade motos de Franconville est évoqué. Les usagers participant à la visite se plaignent des nuisances « *intenable*s » liées à la circulation de quads et motos, en particulier sur la Butte des Châtaigniers et le bois d'Hédoit.

L'AEV rappelle les aménagements réalisés pour empêcher l'accès aux engins motorisés de loisirs (enrochements, barrières) mais souligne que ces aménagements doivent veiller à ne pas impacter l'usage de promenade et permettre le passage des véhicules de service aussi. Elle rappelle les opérations motos organisées avec les Forces de l'Ordre pour verbaliser les contrevenants et les moyens de communication mis en œuvre (signalétique, articles dans la presse locale, incitation à aller sur les sites aménagés pour cela).

Elle explicite aussi que cette problématique d'usage (pratique de sports motorisés en espace naturel, interdite) est liée au fait que ces espaces naturels ne sont pas des parcs urbains mais des espaces naturels non clôturés au même titre que les forêts régionales, dans lesquels cette problématique de sports motorisés se pose aussi.

Dans le cadre de la mission de surveillance de l'AEV, la problématique des dépôts sauvages est également soulevée par les usagers. L'AEV rappelle le triste chiffre de 1m3 de

déchets en moyenne par jour sur les Buttes du Parisis et le coût « effroyable » du ramassage de ces déchets (près de 34 000€ pour le ramassage de déchets épars, et un peu plus de 33 000€ pour le retrait de dépôts sauvages*)

* Source : bilan 2017

- **La gestion forestière** est explicitée, avec rappel de l'historique de la forêt, des objectifs de l'aménagement forestier et de la communication entreprise autour des travaux.

L'histoire de la forêt est liée à l'usage des différents espaces naturels :

- les jardins et vergers, dont l'origine remonte à plusieurs décennies, et dont plusieurs existent toujours (ex des jardins des Cotillons)
- la forêt replantée après la seconde guerre mondiale, suite aux coupes réalisées pour répondre aux besoins en chauffage et construction
- la forêt qui s'est installée naturellement sur les pentes des buttes, là où les vignes et les pâturages ont été abandonnés, à la fin du XIXème siècle

L'AEV rappelle comment, au fur et à mesure des acquisitions qu'elle a réalisées, parcelle par parcelle, le massif forestier des Buttes du Parisis a pu être reconstitué à la façon d'un puzzle, pour former une seule et même entité.

Elle rappelle aussi que la forêt est soumise au régime forestier (régime juridique particulier qui régit et protège les forêts publiques françaises) et comment, dans le cadre de ce régime forestier, une partie de la gestion est confié à l'Office national des forêts, chargé par l'Etat de rédiger un plan de gestion, de sélectionner et marquer les arbres à retirer, de vendre le bois et de suivre les chantiers de coupes.

L'AEV explique comment le document d'aménagement forestier a été rédigé : comment, à partir d'un état des lieux basé sur des diagnostics et inventaires, la forêt est « photographiée » à un instant T avec ses spécificités (état du sol, état phytosanitaire et âge des arbres, types de milieux, diversité floristique et faunistique, paysages...), et comment sont identifiées les actions nécessaires à mettre en œuvre pour garantir la pérennité de la forêt.

Les deux objectifs de l'aménagement forestier sont rappelés :

- 1- laisser de la place aux jeunes générations (retirer des arbres pour laisser de la place aux jeunes semis), de façon à diversifier les catégories d'âge, étant donné que pour l'essentiel de la forêt, il s'agit d'une forêt qui a poussé au même moment (la majorité des arbres ont le même âge)
- 2- diversifier les essences, pour permettre une meilleure résilience de la forêt. Par exemple, en laissant le Châtaignier là où il est à sa place et où le sol est le mieux adapté à ce type d'essence ; et sur les zones de robiniers, introduire du chêne, des fruitiers forestiers, des merisiers...

La parcelle 10 illustre le propos : 1,5 ha y ont été coupés en 2017 puis replantés avec des chênes (à 80%), des poiriers, des merisiers, et des alisiers. La reprise est bonne, avec, selon les essences, des arbustes qui mesurent déjà près de 1 mètre !

Suite à la question d'un usager « *Pourquoi avoir laissé en place un arbre seul au milieu de la parcelle ?* », l'AEV explique l'intérêt de maintenir les vieux arbres, dépérissant ou arbres morts, bénéfiques à l'écosystème forestier (« *lichens, algues et certains champignons s'y développent en abondance, insectes et oiseaux y trouvent gîte et couvert* ») ainsi que les essences plus rares (ici, Hêtre et Tilleul).

L'AEV rappelle que la conservation des vieux bois constitue un critère important pour la certification FSC® (Forest Stewardship Council®), dont bénéficie la forêt. Ce label engage l'AEV à respecter plusieurs règles permettant d'exploiter la forêt, d'assurer sa régénération, son entretien et son ouverture au public tout en préservant les espèces animales et végétales.

L'AEV rappelle également les efforts en matière de communication depuis 2017, suite au démarrage de plusieurs chantiers de coupes en même temps, à l'intérieur de parcelles proches les unes des autres et qui ont généré beaucoup d'incompréhension chez les promeneurs : permanences en forêt le week-end, communication régulière via les publications municipales, création d'une rubrique dédiée sur son site internet « En ce moment sur les Buttes du Parisis » mise à jour tous les deux mois (<http://www.aev-iledefrance.fr/l-aev/le-patrimoine-nature-regional/le-patrimoine-nature-regional/prif-buttes-du-parisis>), organisation d'évènements en lien avec la gestion forestière (opération de débardage ouverte au public, plantations avec les familles, visites guidées en forêt). Le dialogue avec les usagers et les partenaires est renforcé : les élus et associations sont désormais systématiquement invités sur les parcelles prévues d'être mises en coupe dans le document d'aménagement, le comité d'usagers (visite de ce jour) est prévu d'être organisé tous les ans, avec à chaque fois la visite d'un secteur différent des Buttes du Parisis, de façon à échanger sur l'ensemble des travaux et aménagements réalisés par l'AEV.

L'AEV rappelle aussi les nouvelles décisions qui ont été prises de ne plus réaliser de « coupes à blanc » (coupes de l'ensemble des arbres sur une même parcelle) au profit de « coupes progressives » (retrait des arbres au fur et à mesure de la pousse des jeunes générations), de décaler le calendrier des coupes avec une fin des abattages mi-mars plutôt que mi-avril pour préserver la faune et la flore ; et enfin de réaliser désormais les coupes « en régie » (vente de bois coupé plutôt que sur pied) de façon à ce que l'AEV puisse maîtriser les dates d'intervention des bûcherons.

L'AEV précise que, si les coupes cessent entre mars et septembre, la sortie des bois continue ; ce qui explique la présence d'engins forestiers durant cette période.

La visite se termine devant la parcelle 9, exemple de future coupe de cloisonnements, qui consiste à retirer des arbres, à intervalles réguliers, de façon à tracer des cheminements rectilignes destinés tout spécialement à la circulation des engins forestiers. L'impact de leur passage (tassement du sol) est minimisé puisque ces engins n'utilisent que ces cheminements pour circuler dans la forêt.

Les autres prochains évènements à venir sont rappelés, à savoir :

- « Air'genteuil » (festival de cerf-volants organisé par la commune d'Argenteuil sur la Butte d'Orgemont
- les prochaines animations nature gratuites à venir

Fin de la visite : 12h30